



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Mélanie BALSON
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Céline MAGLICA
Monsieur Billy CHRETIEN

Madame Delphine BLAYA
Monsieur Jordane GALLOIS
Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis GUVENATAM
Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
Monsieur Florent COLOMBO
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Maël SZABELSKI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Marie-Thérèse PUGLIESE

Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur Benoît BORDAT
Madame Emilie SIMONE
Madame Nina MARTINS
Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Laurence GERBET
Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Bruno DAVID
Madame Clémence HOUARD
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Antoine CAMUS
Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : ATTRACTIVITE

Festival de musique Golden Coast - Edition 2026 - Convention entre la Ville de Dijon et l'association EKIP

Le festival de rap Golden Coast se tiendra les 28, 29 et 30 août au parc de la Combe à la Serpent, sur la commune de Corcelles-les-Monts.

Événement festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, il accueillera, pour sa troisième édition, jusqu'à 70 000 personnes sur trois jours, sur le site des Hautes Plates, au sein du parc de la Combe à la Serpent.

Ce festival s'installe progressivement comme un rendez-vous du genre en France, souvent comparé à un « Hellfest » du rap. Présenté pour la troisième fois au public, il constitue une plateforme consacrée au rap en France. La diversité de la scène rap y est représentée à travers une programmation variée. Des artistes du rap français, attendus pour cette 3ème édition, auront l'occasion de découvrir ou de (re)découvrir Dijon.

Dijon, ville culturelle, innovante et attentive à sa jeunesse, accueille ce festival. Cet événement participe à la notoriété et à l'attractivité du territoire.

Le festival génère des retombées économiques : il contribue à la création d'emplois, avec 270 techniciens et techniciennes locaux mobilisés, et fait travailler les entreprises du territoire. Ainsi, 50 % du budget global des commandes et achats est réalisé auprès d'entreprises locales. Par ailleurs, 50 % des stands de restauration sont issus du territoire, représentant un chiffre d'affaires de 428 000 € pour les acteurs locaux. Le festival représente également 2 720 nuitées réparties entre 10 hôtels et 15 locations de type Airbnb, pour un budget hébergement de 120 000 €.

Au-delà des concerts, le Golden Coast repose sur un maillage territorial, avec 835 bénévoles mobilisés chaque jour, 45 partenaires locaux et la participation d'artistes du territoire. Il bénéficie également d'un soutien privé (sponsoring, mécénat et dotations) totalisant plus de 540 000 €. Des partenariats existent avec des structures sportives comme la JDA et le DFCO. Des partenariats culturels avec le Musée des Beaux-Arts, mais aussi le Dancing et la compagnie 1 des Si sont prévus cette année. La Carte Culture sera valorisée sur l'espace Ville de Dijon pendant le festival.

La communication autour de l'événement a généré 491 000 visiteurs sur le site internet, 45 000 utilisateurs de l'application mobile et plus de 1 000 retombées presse. Le plan de communication national représente un investissement de 1,4 million d'euros, pour l'organisateur, Dijon est mentionné sur chaque support de communication : web, réseaux sociaux, affichage...

Afin d'accueillir les festivaliers dans de bonnes conditions (accueil, sécurité, infrastructures), les installations scéniques des trois scènes, les navettes de transport, le camping et les aménagements paysagers seront mis en place. Ces dispositifs seront réalisés par les services de la Ville de Dijon, en lien avec des entreprises extérieures. Du matériel issu des stocks municipaux ou loué sera mobilisé pour la durée de la manifestation. Les dépenses engagées à ce titre par la Ville de Dijon sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cet événement repose sur un conventionnement courant jusqu'en 2027. Il convient donc de signer une nouvelle convention avec l'association L'Ekip, organisatrice du festival.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention présenté ci-avant figurant en annexe 1,
- **d'approuver** les interventions de la ville de Dijon et évaluées dans le tableau en annexe 2,

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la dite convention et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)